** PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024
COMMUNE DE TRIEUX**

La réunion a débuté le 20 juin 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

**Membres présents :**

Monsieur BOSSI Yoann
Monsieur CERONE Antony
Madame CIPRIANI Christiane
Madame DELLES Nathalie
Madame DURLA Jocelyne
Monsieur KOCIAK Jean-Claude
Monsieur MENGHI Marizio
Madame MILIZIANO Jennifer
Monsieur RIANI Gérald
Madame SABBA Barissa
Monsieur TELLIER Olivier
Monsieur TOMC Claude
Madame VAN MEEL Lucie

**Membres absents représentés :**

Madame DEVAUX Stéphanie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier
Monsieur GIANGRANDI Patrick Pouvoir donné à M RIANI Gérald
Madame LANDOWSKY Sylvie Pouvoir donné à M TOMC Claude
Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO Jennifer
Monsieur MARZEK Jean-Pierre Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude
Madame THIRION WATRIN Frédérique Pouvoir donné à Mme SABBA Barissa

**Membres absents :**

Monsieur BARBERIO Antoine

Madame FILLGRAFF Monique
Monsieur HENRY Pascal
Monsieur THOMAS Julien

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

119\_2024 - ORNE THD : convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

120\_2024 - Provisions pour créances douteuses

121\_2024 - Décisions Modificatives n°1

122\_2024 - MMD54 : groupement de commande travaux de chaussées

123\_2024 - SPL Xdemat : Réunion de l’Assemblée générale sur la répartition du capital social

124\_2024 - Mutuelle Familiale

- Questions diverses

**119\_2024 - ORNE THD : convention de programmation et de suivi des déploiements FttH**

M. Tellier explique au conseil municipal que Orne THD souhaite devenir un opérateur unique pour l'installation de la fibre sur notre territoire et propose de transformer cette infrastructure en un réseau multi-opérateur dont les opérateurs historiques, conformément à la loi. Cette transition est cruciale, car elle permettrait de : Assurer une couverture fibre à 100 % sur le territoire, contrairement aux engagements d'Orange qui ne couvrent que 80 % des foyers. Ces travaux représentent pour notre territoire un investissement de 6 000 000 €.

Cette collaboration permettra de réaliser notre ambition de développement numérique sans engager des dépenses supplémentaires pour notre collectivité. De plus, en garantissant une couverture fibre intégrale, nous renforçons l'attractivité de notre territoire et soutenons son développement économique, social et culturel.

En signant cet accord, nous prenons une décision stratégique pour l'avenir de notre territoire, en mettant en place une infrastructure numérique de pointe qui bénéficiera à l'ensemble de nos concitoyens et entreprises, tout en respectant nos devoirs de gestion et de développement des réseaux de télécommunication.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l’unanimité pour cette convention.

**20 voix pour**

**120\_2024 - Provisions pour créances douteuses**

M. Tellier explique qu'avec la mise en place de la M57, la constitution de provision pour créances douteuses est obligatoire.

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

* Décide d'opter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2023, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivant :
* Exercice de prise en charge de la créance
* Taux de dépréciation N 0% N-1 5% N-2 15% N-3 25% N-4 50% n-5 100%
* Dit que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, l'article 681

**20 voix pour**

**121\_2024 - Décisions Modificatives n°1**

M. Tellier explique que nous avons un reliquat de taxe d'aménagent à reverser à l'intercommunalité qui s'élève à 8 886.65 €.

Il reste sur cette article 5855.16 €, nous avons donc 3031.16 € à apporter sur cette ligne comptable.

**20 voix pour**

**122\_2024 - MMD54 : groupement de commande travaux de chaussées**

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD54 en partenariat avec le département,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* De recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC)
* D’autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle

**20 voix pour**

**123\_2024 - SPL Xdemat : Réunion de l’Assemblée générale sur la répartition du capital social**

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

 - approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

 - le Département de l’Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,

- le Département de l’Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,

- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,

- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,

- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,

- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,

- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social

- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la commune de Trieux à l’Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

**20 voix pour**

**124\_2024 - Mutuelle Familiale**

M. Le Maire propose au conseil municipal de voter la convention avec la mutuelle familiale afin que tous les administrés de Trieux puissent souscrire à la mutuelle familiale à un tarif avantageux.

Il explique que c’est une mutuelle à but non lucratif, issue de l'ancienne mutuelle de la mine.

La Mutuelle Familiale, propose des solutions de santé accessibles financièrement.

Elle soutient les personnes vulnérables, notamment les seniors et ceux qui ne peuvent pas assumer seuls le coût d'une mutuelle.

Elle favorise la cohésion sociale et réduire les inégalités d'accès aux soins.

Un partenariat avec La Mutuelle Familiale pourrait apporter de nombreux avantages à nos administrés :

Tarifs Avantageux : La possibilité de bénéficier de tarifs réduits pour les cotisations de la mutuelle, ce qui serait particulièrement bénéfique pour les seniors et les personnes à faibles revenus.

Accessibilité : Faciliter l'accès à des soins de qualité pour tous, en réduisant le coût des frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale.

Cohésion Sociale : Contribuer à la cohésion sociale sur notre territoire en s'assurant que chacun, indépendamment de sa situation financière, puisse bénéficier d'une couverture santé adéquate.

Un partenariat avec La Mutuelle Familiale représente une opportunité précieuse pour améliorer la santé et le bien-être de nos administrés. En travaillant ensemble, nous pouvons offrir des solutions financières avantageuses et accessibles à tous, renforçant ainsi la cohésion sociale et soutenant les membres les plus vulnérables de notre communauté.

Après discussion, le conseil municipal, est favorable à l’unanimité à la signature de la convention avec la Mutuelle Familiale.

**20 voix pour**

**Questions diverses**

M. Tellier présente le bilan social et financier de la commune, c’est un outil crucial pour comprendre la gestion et la santé financière de notre commune. Il permet de suivre l'évolution des dépenses, des recettes et de la gestion des ressources humaines. Nous avons choisi des indicateurs nous permettant de suivre l'évolution de notre commune et ainsi infirmer ou affirmer nos décisions et orientations.

1) Nombre d’agents : "En 2023, notre commune comptait 14 agents. Ce nombre a peu fluctué au cours des dernières années, nous avons 5 agents contractuels et 9 agents fonctionnaires.

2) Répartition des agents : Les agents sont répartis comme suit : 4 dans les services administratifs, 4 dans les services techniques, 4 dans les services éducatifs, et 2 personnels d'entretiens.

3) Rémunération des agents : La rémunération totale des agents en 2023 était de 400 896€€, répartie en salaires de base, primes et autres avantages. Nous constatons une nette diminution des jours d'absences et un augmentation des jours de formations ce qui laisse penser que l'accompagnement RH est proactif.

4) Les charges réelles de fonctionnement ont diminué de 1 439 000 € en 2018 à 1 432 505 € en 2023, soit une légère baisse de 0,45%, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse des coûts.

5) Les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 1 599 000 € en 2018 à 1 786 776 € en 2023, soit une hausse de 11,74%, reflétant une augmentation des revenus de la commune.

6) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 'Part Forfaitaire' a légèrement augmenté, de 271,576 € en 2018 à 279,311 € en 2023.

7) La CAF brute a connu une hausse significative de 121,90% sur la période, passant de 159,657 € en 2018 à 354,271 € en 2023, ce qui montre une augmentation de la capacité de la commune à financer ses projets sans recourir à l'endettement

8) La CAF nette est passée de -41,523 € en 2018 à 160,620 € en 2023, reflétant une amélioration notable de la capacité de financement net.

9) Le financement disponible a considérablement augmenté de 20,301 € en 2018 à 362,079 € en 2023, ce qui démontre une gestion efficace des finances communales.

10) Les dépenses d'équipement ont connu une hausse de 189,64%, indiquant une augmentation des investissements dans les infrastructures et les équipements de la commune.

11) Le fonds de roulement a augmenté de 242,85%, passant de 169,028 € en 2018 à 579,519 € en 2023, ce qui montre une amélioration significative de la liquidité de la commune.

12) La trésorerie a plus que triplé, passant de 163,914 € en 2018 à 517,466 € en 2023, soit une augmentation de 215,69%, indiquant une gestion efficace des liquidités.

13) Les dettes financières ont été réduites de 31,27%, passant de 1,771,000 € en 2018 à 1,217,141 € en 2023, reflétant une politique de désendettement efficace.

14) Les charges financières ont également diminué, contribuant à la réduction de l'endettement de la commune.

Pour conclure M. Tellier explique que notre commune a montré une gestion financière solide avec une réduction des dettes, une augmentation des financements disponibles et une gestion efficace des dépenses et des recettes. Il est clair que des efforts importants ont été faits pour assurer une santé financière stable, ce qui permet de mieux planifier pour l'avenir.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h12.



|  |  |
| --- | --- |
| Monsieur BOSSI YoannSecrétaire de séance | Monsieur KOCIAK Jean-Claude,Maire |

